

# Plan Protection Art

Le choix de votre assureur est aussi important que les objets qui font votre réputation



VOTRE CONSEILLER



GENERALI assurances iard

Société anonyme d'assurances au capital de 53 193 775 EUR entièrement versé - Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS PARIS  
Siège Social : 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS CEDEX 09 - Téléphone : 01 58 38 40 00 - Télécopie : 01 58 38 40 05  
[www.assurances.generali.fr](http://www.assurances.generali.fr)

Ref. M5008 - Juillet 2005 - Document non contractuel - Photo : Mathieu Lombard - Collection Château de Cheverny - Réalisation PAO



# Passion partagée Passion protégée

Votre profession est passionnante. Plus qu'un métier, elle est une vocation. Chaque jour vous proposez à vos clients authenticité et qualité. Vous leur présentez des objets d'exception, et parfois oubliés.

Vos objets, ainsi que ceux qui vous sont confiés, sont uniques. Vous devez les protéger. Trop de galeries, d'antiquaires ou autres professionnels de l'art sont encore aujourd'hui mal assurés. Or, vous connaissez la difficulté de reconstituer un stock après un vol, un incendie ou un dégât des eaux. Seul un contrat d'assurances adapté à vos besoins vous apporte la solution. En effet, l'indemnité versée par l'assureur après un sinistre vous permet de reconstituer votre stock et rembourser les tiers lésés.

Pour vous prémunir contre ces difficultés, nous avons conçu pour vous des solutions concrètes, parfaitement adaptées aux spécificités de votre profession : PLAN PROTECTION ART.



## Une protection optimale "sur mesure"

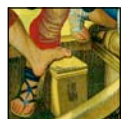
**VOUS CHOISISSEZ VOUS-MÊME LES GARANTIES QUI VOUS CONVIENNENT :**

- "Tous risques" : vous bénéficiez d'une garantie contre tous types d'événements accidentels. C'est la formule la plus complète.
- "Multirisque" : vous êtes protégé en cas d'incendie, dégâts des eaux, vol, vandalisme, tempêtes ou bien catastrophes naturelles.
- Vous pouvez également créer votre propre contrat "à la carte".

**VOUS ADAPTEZ VOTRE PROTECTION À VOS BESOINS, À TOUT MOMENT :**

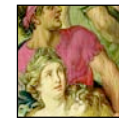
- Vous pouvez choisir de protéger la totalité de votre stock, ou une partie seulement.
- Vous choisissez toujours votre contrat selon vos souhaits et votre budget.

Votre choix est déterminant pour la pérennité de votre entreprise. Nous sommes là pour vous apporter la solution la plus adaptée à vos besoins.



## Nos "plus" pour vous faciliter la vie

- **Un seul contrat** : vous pouvez assurer vos transports journaliers, vos expéditions ponctuelles, opérations de montage et démontage, transports et séjours lors de votre participation aux salons ou aux foires, les objets confiés à des tiers (restaurateurs, experts...) avec un ensemble d'extensions complémentaires réunies dans un seul contrat.
- **Une marge de 50 % par rapport aux capitaux déclarés.** La valeur de votre stock évolue en fonction des entrées et des sorties de marchandises, et du marché lui-même. De nombreux assureurs appliquent une règle proportionnelle des capitaux si, au jour du sinistre, la valeur du stock dépasse le montant déclaré à la souscription. Si votre contrat actuel ne fait pas abrogation de cette règle, l'assureur est en droit de l'appliquer. Nous n'appliquons pas cette règle si la valeur du stock au moment du sinistre représente moins de 150 % de la valeur déclarée.



## Une assistance 24 heures/24

Un sinistre peut arriver à tout moment. Il est donc indispensable que vous puissiez compter sur un soutien 24 heures/24, 7 jours/7.

- Quelles que soient les garanties choisies, vous bénéficiez d'un **service d'assistance** rapide, sûr et performant, pour vous aider, entre autres, dans les mesures conservatoires à prendre, les déclarations à effectuer.
- L'organisation et la prise en charge du gardiennage de vos locaux sinistrés pendant 7 jours.
- La prise en charge des frais de clôture provisoire (selon conditions du contrat).
- Une aide de recherche des objets d'Arts volés.

Nous avons participé à la création de "ARGOS BIENS DU PATRIMOINE", une organisation indépendante qui travaille en collaboration avec l'Office Central de lutte contre le trafic des Biens Culturels (OCBC), la gendarmerie, la police, la justice, les douanes et Interpol...

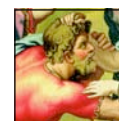


## Une indemnisation sans surprise

Le calcul de votre indemnisation est basé sur :

- le "prix de remplacement d'un objet à l'identique" pour les objets vous appartenant ou qui vous sont confiés.
- le "prix de vente convenu avec l'acquéreur" pour les objets vendus mais non encore livrés.

Nous pouvons étudier d'autres formules d'indemnisation.



## Des professionnels à votre écoute

Notre rencontre avec le monde de l'art est très ancienne. Pour nous aussi, elle est devenue aujourd'hui une passion et une véritable vocation. Elle nous a permis de bien connaître les spécificités de votre métier.

Nous pouvons également vous proposer un contrat "Multirisque Professionnel" qui vous permet d'être garanti auprès de la même compagnie d'assurances pour l'ensemble des risques liés à votre activité.

Notre vision va bien au delà du contrat d'assurances lui-même. Nos priorités sont claires : vous écouter, comprendre vos objectifs, et vous accompagner dans votre développement en partageant vos risques.